

Note à Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

=====

Objet: Réunion sur le Fonds
Spécial de Garantie

Ayant été désigné a cet effet, j'ai participé à la réunion prévue le 18 Octobre 1982 et ayant pour objet la discussion sur des propositions avancées par le Ministère des Finances et d'améliorer les structures actuelles du Fonds Spécial de Garantie et de son Comité de Sélection. Cette réunion a tenu ses travaux dans l'avant-midi au Ministère des Finances et les a continués au Ministère des Affaires Etrangères l'après-midi. Il faut d'abord signaler que j'ai été le seul représentant de Ministère, les autres participants étant ceux directement invités par la lettre du Ministre des Finances.

Le Président de la réunion, le Secrétaire Général au Ministère des Finances, a d'abord situé les problèmes qui se posent à trois niveaux :

- Les ressources du fonds
- Les bénéficiaires potentiels de ce fonds
- La restructuration du fonctionnement du Comité de Sélection.

Concernant les ressources du F.S.G, la nouveauté du projet de loi est que toutes les institutions financières seront obligatoirement membres du Fonds dont la trésorerie sera de ce fait plus abondante.

Quant aux bénéficiaires du F.S.G, la priorité est accordée aux coopératives, entreprises de production et de transformation et aux projets des personnes physiques en milieu rural "ayant pour objet l'approvisionnement, le désenclavement des régions, les activités agricoles ou artisanales".

Enfin la restructuration du Comité de Sélection a comme nouveauté la nomination d'un représentant de la B.N.R comme membre et la création d'un Secrétariat permanent domicilié au Ministère de l'Economie et du Commerce, Direction Générale de l'Industrie et Artisanat.

- Remarques.

1°. C'est en vain que j'ai évoqué la participation du Ministère de la Jeunesse et des Sports au Comité de Sélection des F.S.G, arguant du nombre important de groupements socio-économiques

.../...

des Jeunes ayant besoin d'un appui financier et donc de bénéficier du F.S.G, ce qui justifiait l'utilité de la présence d'un représentant du Ministère. L'assemblée ne s'est pas ralliée à ce point de vue, estimant en gros que chaque département pourrait avancer un argument semblable.

2°. Le Ministère, la Direction de la Planification, devrait aider les groupements socio-économiques des jeunes à devenir les clients des Banques, notamment, des Banques Populaires. Car ce sont les banques qui demandent au F.S.G une garantie pour le demandeur de crédit qui ne présente pas de garanties suffisantes. Les encadreurs des ces groupements, les instructeurs et Directeurs des Centres devraient avoir une information suffisante à ce sujet pour la communiquer à leur tour aux intéressés.

Le Directeur de la Planification

Adalbert BAYIGAMBA

Kigali, le 19/11/1982.

